



Bulletin Officiel N° 13 du Dimanche 21 janvier 2018

Extrait des Règlements Des Championnats de Football Amateur

Article 53 : Main courante

1. Les personnes autorisées à l'accès réservé au banc de touche (la main courante) sont au maximum les sept (07) joueurs remplaçants et les cinq (05) officiels dont les fonctions sont reprises ci-après :

- 1)- l'entraîneur;
- 2)- l'entraîneur adjoint;
- 3)- le médecin;
- 4)- le kinésithérapeute;
- 5)- le secrétaire du club.

Ces officiels doivent être inscrits sur la feuille de match et détenteur des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences à l'exception du médecin qui peut être remplacé par un autre médecin détenteur d'une carte professionnelle.

2. Une seule personne parmi les entraîneurs est autorisée à donner des instructions à ses joueurs depuis la surface technique.

L'entraîneur et les autres officiels doivent rester dans les limites de la surface technique, lorsque le médecin ou l'assistant médical pénètre sur le terrain avec l'accord de l'arbitre pour assister un joueur blessé.

L'entraîneur et les autres occupants de la surface technique doivent, en tout temps, s'astreindre au respect du présent règlement et de veiller à l'éthique sportive.

L'absence de l'entraîneur d'une équipe au cours d'une rencontre est sanctionnée financièrement par :

- Une amende de :
- Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

3. En cas de présence sur le terrain des personnes autres que celles prévues par l'alinéa1 du présent article, l'arbitre ne devra pas ordonner le début de la rencontre.

Si au bout d'un laps de temps, les personnes étrangères persistent à demeurer sur le terrain, l'arbitre doit annuler purement et simplement la rencontre et le club fautif est sanctionné par :

PHASE ALLER :

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de trois (03) points;
- Une amende de :
- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

PHASE RETOUR :

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de six (06) points;
- o Une amende de :
- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.



Extrait des Règlements Des championnats de football des catégories des jeunes

Article 45 : Main courante

- 1- Les personnes ayant droit à l'accès réservé à l'équipe (banc de touche) sur la main courante
Sont les sept (07) joueurs remplaçants et les cinq (05) officiels suivants :

- 1)- l'entraîneur;
- 2)- l'entraîneur adjoint;
- 3)- le médecin;
- 4)- le kinésithérapeute;
- 5)- le secrétaire du club.

Ces officiels doivent être inscrits et identifiés par des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences à l'exception du médecin qui peut être remplacé par un autre médecin identifié par sa carte professionnelle.

Une seule personne parmi les entraîneurs est autorisée à donner des instructions à ses joueurs depuis la surface technique.

L'entraîneur et les autres officiels doivent rester dans les limites de la surface technique, lorsque le médecin ou l'assistant médical pénètre sur le terrain avec l'accord de l'arbitre pour assister un joueur blessé.

L'entraîneur et les autres occupants de la surface technique doivent, en tout temps, s'astreindre au respect du présent règlement et de veiller à l'éthique sportive.

- 2- L'absence de l'entraîneur d'une équipe au cours d'une rencontre est sanctionnée financièrement
Par :

- Une amende de :

- Divisions Honneur Pré -Honneur

- Cinq mille (5000) dinars Algériens pour le club.

3- En cas de présence sur le terrain de personnes autres que celles prévues par l'alinéa 1 du présent article, l'arbitre ne devra pas ordonner le début de la rencontre.

Si au bout de quinze (15) minutes, les personnes étrangères persistent à demeurer sur le terrain, l'arbitre doit annuler purement et simplement la rencontre et l'équipe du club fautif est sanctionnée par :

- Match perdu par pénalité

- Une amende de :

- Divisions Honneur Pré -Honneur

- Dix mille dinars (10.000 DA) pour le club.

LE PRESIDENT

Noureddine BAKIRI

LE SECRETAIRE GENERAL

Rachid LARBI

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
PV N° 09

• **Etat des Amendes « Seniors et Jeunes»**

Etat de recouvrement des amendes Article 134 du règlement du championnat de football amateur « Wilaya ». Parues aux BO N° 12 du 14.01.2018. Payables dans un délai de 30 jours. Payable au plus tard le : 13.02.2018

N°	CLUBS	CAT	FONCTION	DATES	AFFAIRES	NATURE	AMENDE (DA)
01	WRD	S	Joueur	06/01/2018	104	CD	1000
02	ABRD	S	//	06/01/2018	109	CD	2000
03	JSA	S	//	06/01/2018	109	CD	1000
04	ABO	UI9	//	01/01/2018	110	CD	1000
05	NML	UI9	//	01/01/2018	110	CD	1000
06	WRD	UI9	//	05/01/2018	112	CD	1500
07	UBM	UI9	//	06/01/2018	113	CD	17000
08	OCA	UI9	//	01/01/2018	115	CD	1000
09	OCA	UI7	//	01/01/2018	116	CD	3000
10	FCT	UI7	Joueur / Entraîneur	01/01/2018	116	CD	2000
11	JSB	UI9	Joueur	03/01/2018	120	CD	1000
12	JSA	UI9	//	03/01/2018	120	CD	11000
13	JSA	UI7	//	03/01/2018	121	CD	2500
14	AGZ	Jeunes	club	01/01/2018	20	DOC	60000

♦ **Les Clubs concernés sont tenus de verser dans un délai de 30 jours les montants indiqués par versement bancaire au compte BNA N°460.200013461/54 Après versement, il y a lieu d'adresser à la Ligue la copie du bordereau de versement bancaire.**

♦ **Passé ce délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine : la Ligue défalquera Un (01) point par Mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

DIVERS : MISE EN DEMEURE

Les clubs suivants (CRT – DRBK – JSA) sont mis en demeure sous huitaine avant le 31 JANVIER 2018 pour non régularisation de leurs amendes vis-à-vis de la ligue

Le Directeur Administratif et des Finances
REZOUG. Rabah



COMMISSION DE DISCIPLINE

BULLETEIN N° 13 DU DIMANHCE 21/01/2018

PV 10 SEANCE MARDI DU 15-01-2018

MEMBRES PRESENTS, MM et Mlle
 * **OUARAB Mouloud, Président.**

Benkara Amina
Aouchar Abdelkader

Ordre du Jour

Audience

- ◆ **Examen du Courier**
- ◆ **Traitement des affaires**
- ◆ **Audition**
- ◆ **Bilan de la séance**
- ◆

Audition. Entraîneur club (JSA) U19

Examen du Courier :

- ◆ **BO n° :12 lwfbouira remerciement**
- ◆ **Rapport arbitres et délégué**

TRAITEMENT DES AFFAIRES DIVISION HONNEUR SENIORS

GROUPE (A)

Affaire n°128 : Match : CRB-WRD du 09-01-2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MOSBAHI	ADLANE	CRB	J00529	Avrt AJ
DERRAS	MOHAMED	CRB	J00523	Avrt JD
ABDELGUERFI	AMAR	WRD	J00404	Avrt JD
ZEROUR	FAYCAL	WRD	J00406	Avrt AJ
MAMMERI	KOUIDER	WRD	J00415	Avrt AJ

Affaire n°129 : Match : OR-ASCEH DU 09-01-2018 en seniors -Vu la FM

NOM	PRENOM	CLUBS	LIC N°	SANCTION
MENSOUS	ABDELHAK	OR	J00293	Avrt JD
OUARAB	FAHIM	OR	J00294	Avrt AJ
DJENIDI	OULAID	ASCEH	J00583	Avrt JD

Affaire n°130 : Match : WAV-OCA du 09/01/201 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUGLADA	KOUCEILA	WAV	J00452	UN(01)MSF+1000DA (cumul d'avertissement CD et avertissement à comptabilisé (art105))



Affaire n°131 : Match : AGZ-CRBO du 09/01/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
TELDJOUNE	FARES	AGZ	J00224	AVRT JD
TAHRAOUI	ZOHIR	CRBO	J00118	AVRT JD
SOUCI	SALIM	CRBO	J00098	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART102)
BADIS	OUSSAMA	CRBO	J00158	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART102)

Affaire n°132 : Match : UBM-FCT du 09/01/2018 en seniors - Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
DJEMA	KARIM	UBM	J00362	Avert AJ
RAHLI	AISSA	UBM	J00636	UN(01)MSF P/C-C (ART104)
HILOUL	AMAR	UBM	J00644	Est. suspendu jusqu'à audience séance du lundi 22-01-2018 à 13h30
ZEMOURI	KAMEL	UBM	J00632	Est. suspendu jusqu'à audience séance du lundi 22-01-2018 à 13h30
LAIDI	YOUCEF	UBM	J00633	Est. suspendu jusqu'à audience séance du lundi 22-01-2018 à 13h30
MEGHRAS	MOHAND	FCT	J00067	Avert AJ
dossier demeure ouvert				

Affaire n°133 : Match : WRD-FCT du 12/01/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
DJELLALI	MOHAMED	WRD	J00408	Avert JD
ABDELGUERFI	AMAR	WRD	J00404	Avert AJ
ALEM	HANI	FCT	J00078	Avert AJ
HAMMI	OULAID	FCT	J00088	Avert JD
SALMI	BILAL	FCT	J00065	Avert JD
OTHMANI	LOTFI	FCT	J00061	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART102)

Affaire n°134 : Match : ASCEH-WAV du 12/01/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
ZIREG	LAKHDAR	ASCEH	J00574	Avert AJ
NEGAZ	ZAKARIA	ASCEH	J00590	Avert AJ
BERGOUGUI	AMINE	ASCEH	J00573	Avert JD
DJENIDI	OULAID	ASCEH	J00583	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART102)
Amende de 5000DA pour mauvaise organisation au club ASCEH (art 132)				
ABDI	ADEL	WAV	J00468	Avert JD
AMGHAR	MOHAMED	WAV	J00454	Avert AJ
KACI	ABDELAZIZ	WAV	J00458	UN(01)MSF P/C-C (ART104)



GROUPE B

Affaire n°135 : Match : JSA-CRT du 12/01/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
SAIDOUNE	SMAIL	JSA	J00179	Avrt AJ
HADDAD	ADEL	CRT	J00351	Avrt JD

Affaire n°136 : Match : JSB-HCAB du 12/01/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BARR	BOUALEM	JSB	J00254	Avrt JD
BOUNOUA	AHCENE	HCAB	J00305	Avrt AJ
HAMZA	LOUCIF	HCAB	J00303	Avrt JD

Affaire n°137 : Match : ABO-RCH du 13/01/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
LAIDI	HASNI	ABO	J00005	Avrt AJ
OUAIL	AZZEDINE	ABO	J00025	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART102)
ARHAB	TOUFIK	RCH	J00036	Avrt AJ
TATI	YACINE	RCH	J00052	Avrt JD

Affaire n°138 : Match : ABRD-DRBK du 13/01/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
SAADI	ABDELHAK	ABRD	J00357	Avrt JD
KOUBA	NACER	DRBK	J00486	Avrt JD

TRAITEMENT JEUNES CATEGORIES GROUPE (A) et(B)

GROUPE (A)

Affaire n°139: Match : WRD-DRBK du 12/01/2018 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
KHOUMARI	ABDENOUR	WRD	000209	Avrt AJ
KHALFANE	MASSINISA	DRBK	000463	UN(01)MSF P/C-C (ART87)



Affaire n°140 : Match : WRD-DRBK du 12/01/2018 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
KHOUMARI	RIDHA	WRD	00484	Avrt AJ

Affaire n°141 : Match : ABRD-ABO du 13/01/2018 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MAMECHE	Med AMINE	ABRD	00054	Avrt AJ
SENOUCI	ABDELFATEF	ABRD	00674	Avrt JD
KHELIFI	SAID	ABRD	00048	Avrt AJ
KEMIR	AYMENE	ABO	00019	Avrt AJ
BOUSSAID	ISHAK	ABO	00002	UN(01)MSF P/C-C (ART87)
TABTI	TAHAR	ABO	00012	UN(01)MSF+1000DA P/CD (ART85)

Affaire n°142 : Match : ABRD-ABO du 13/01/2018 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUSSAID	REZKI	ABRD	00675	Avrt AJ
SAID SAOUD	ABDOU	ABRD	00693	Avrt AJ
HAMDI	Med SEGHIR	ABRD	00696	Avrt AJ
BELHOCINE	IMAD	ABRD	00684	UN(01)MSF P/C-C (ART87)
BACHOUICHE	ABDESLAM	ABO	00645	Avrt AJ
SALHI	BRAHIM	ABO	00643	Avrt AJ
ACHOUR	RAMZI	ABO	00657	Avrt AJ

Affaire n°143 : Match : UBM-ASCEH du 13/01/2018 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUKHCHAB	AISSA	UBM	001018	Avrt AJ
TELHAOUI	DJELLOUL	ASCEH	001157	Avrt AJ

Affaire n°144 : Match : NML-HCAB du 13/01/2018 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
CHALLAL	AIMENE	NML	000241	Avrt JD
ATTAR	MOHAMED	NML	000264	Avrt AJ



Affaire n°145: Match : NML-HCAB du 13/01/2018 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
RAHAL	AHMED KARIM	NML	000896	Avrt AJ
OULD AMEUR	YOUGHORTA	HCAB	001050	Avrt AJ
MAKHOLOUF	RABAH	HCAB	001041	Avrt AJ
HERIF	LAROUSI	HCAB	001047	Avrt AJ

Affaire n°146: Match : NML-HCAB du 13/01/2018 en U15 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
ZIGUA	MOHAMED	NML	001538	Avrt AJ

TRAITEMENT JEUNES CATEGORIES GROUPE (A) et(B)

GROUPE (B)

Affaire n°147: Match : JSB-FCT du 12/01/2018 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BADIS	FERHAT	JSB	000292	Avrt AJ
IDAHMENENE	GHILAS	JSB	000289	Avrt AJ
HOCINE	YOUCEF	FCT	000720	Avrt AJ
NAIT TAHAR	MOHAMED	FCT	000082	Avrt JD
BAHOUS	LAHLOU	FCT	000076	Avrt AJ

Affaire n°148: Match : JSB-FCT du 12/01/2018 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
CHEKMANE	BELKACEM	JSB	000927	Avrt AJ
AMARA	SID ALI	FCT	000707	Avrt AJ

Affaire n°149: Match : CRT-RCH du 12/01/2018 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BELAREF	YACINE	CRT	000634	Avrt AJ
TAIBI	ABDENOUR	RCH	000557	Avrt AJ
ABDEDYOU	NASSIM	RCH	000567	UN(01)MSF P/C-C(ART87)



Affaire n°150 : Match : IRBE-USMB du 12/01/2018 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MOUMOU	TAREK	IRBE	000603	Aurt AJ
BELKACEMI	ALI	IRBE	000623	Aurt AJ
BELKACEMI	OUSSAMA	IRBE	000630	Aurt AJ
LAIDALI	CHAFIK	IRBE	000629	Aurt AJ
BERKAT	AMINE	IRBE	000608	UN(01)MSF P/C-C(ART87)
Amende de 2500DA pour conduite incorrecte (art107)				
BEN RABAH	AYOUB	USMB	000091	Aurt AJ
MEDJKOUH	KARIM	USMB	000098	Aurt AJ

Affaire n°151 : Match : JSA-WAV du 12/01/2018 en U19 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
AISSAOUI	AMAR	JSA	000234	Aurt AJ
SAOUDI	LAMINE	JSA	000240	Aurt AJ
BELAIFA	RIDHA	WAV	000328	Aurt AJ

Affaire n°152 : Match : JSA -WAV du 12/01/2018 en U17-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
AOUCHAR	HAMOUCHE	JSA	000872	Aurt AJ
MESSAOUDI	ABDELHAMID	WAV	000959	Aurt AJ

Affaire n°153 : Match : JSA -WAV du 12/01/2018 en U15-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BANOUH	AKLI	JSA	001517	Aurt AJ
ZABI	HAMANI	WAV	001607	Aurt AJ

Reprise Affaire n°120° : Match : JSA -WAV du 03/01/2018 U19

Vu les pièces verse au dossier

Après auditions entraîneur club (JSA) U19 et après explication

La commission discipline à décide.

Mr HADJI ACHOUR lic N°0069 (JSA) U19 .un (01) mois de suspension de toute fonction officiel +7000da d'amende pour mauvais comportement envers officiel de match a/c 08-01-2018 (art100)



Traitement des affaires disciplinaire

BILAN .Journée du 15-2018

<u>DESIGNATION</u>	<u>SENIORS</u>	<u>JEUNES</u>	<u>TOTAL</u>	<u>OBSERVATION</u>
<i>Nbre Affaire</i>	12	15	27	
<i>Avertissement</i>				
<i>Cumul d'avertissement</i>	'			
<i>Contestation décision</i>)
<i>Conduite incorrecte</i>	//	01	01	
<i>Mauvaise organisation</i>	01	//	01	

Le Président

Mouloud OUARAB

Le Secrétaire

Amina BENKARA



COMMISSION DE L'ORGANISATION SPORTIVE

SEANCE DU Mardi 16 JANVIER 2018

BULLETEIN N° 13 DU DIMANHCE 21/01/2018

Membres Présents, Messieurs et Mlle

AOUCHAR A.E.K, Président de Séance

***MECHAT - BOUCHERIF**

Ordre du Jour

- ◆ **Audiences Clubs**
- ◆ **Examen du Courrier**
- ◆ **Traitements des Affaires**
- ◆ **Homologations**

AUDIENCES CLUBS

- ◆ **Néant**

EXAMEN DU COURRIER

Correspondances Clubs :

Néant

- ◆ **Rapports arbitres et délégués rencontres du 09/01/2018 en seniors**

Correspondances – Diverses

Homologations Seniors de la Journée du 09 Janvier 2018

Honneur Groupe (A)

GROUPE A -09^{ème} JOURNEE			
OR	ASCEH	03	01
WAV	OCA	00	01
AGZ	ABO	05	01
UBM	FCT	P	A
CRB	WRD	03	02
Exempt : NML			



Homologations Seniors des Journées du 12 et 13 Janvier 2018

Honneur Groupe (A) et (B)

GROUPE A - 11 ^{ème} JOURNEE				GROUPE B - 11 ^{ème} JOURNEE			
WRD	FCT	02	02	JSA	CRT	00	01
ASCEH	WAV	03	02	JSB	HCAB	02	00
CRBO	UBM	04	02	ABO	RCH	03	01
OR	CRB	Renvoyer		ABRD	DRBK	00	03
NML	AGZ	05	00	USMB	IRBE	02	00
Exempt : OCA							

Homologations Jeunes des Journées du 12 et 13 Janvier 2018

JEUNES 7^{ème} Journée GROUPE=(A)

JEUNES 7^{ème} Journée GROUPE = (B)

RENCONTRES		U.19		U.17		U.15		RENCONTRES		U.19		U.17		U.15					
CRBO	CRB	Renvoyées										JSB	FCT	02	02	02	01	03	00
WRD	DRBK	01	02	02	01	02	02	CRT	RCH	05	02	00	03	P	A				
ABRD	ABO	01	02	02	02	00	03	IRBE	USMB	03	03	03	08	02	02				
UBM	ASCEH	01	06	00	10	00	09	JSA	WAV	02	02	01	01	01	02				
NML	HCAB	01	05	00	04	01	00	OCA	OR	01	03	06	00	02	03				

AFFAIRE N° 24: Rencontre CRT / RCH du 12.01.2018 U15.

- ◆ *Après lecture de la feuille de match.*
- ◆ *Après lecture du rapport de l'arbitre.*
- ◆ *Attendu que les deux équipes ainsi que les officiels étaient présents au lieu à l'heure prévue de la rencontre.*
- ◆ *Attendu que la rencontre n'a pas eu sa durée règlementaire suite à la sortie de l'ambulance.*
- ◆ *Attendu qu'après avoir constaté entre mi-temps la sortie de l'ambulance l'arbitre annula la rencontre.*

Par ces motifs la commission décide. (Art 14 règlement des championnats de football des catégories jeunes. édition 2015).

- ◆ *Match perdu par pénalité à l'équipe du CRT.*
- ◆ *Attribution du gain de match à l'équipe D'RCH qui marque 03 points et un score de 03 à 00.*
- ◆ *Amende de cinq mille dinars (5.000.00 DA) est infligée au club CRT*

LE PRESIDENT DE SEANCE

AOUCHAR A.E.K

LE SECRETAIRE

BOUCHERIF



Commission Wilaya d'Arbitrage

PV n° : 10 Séance du Mardi 16.01.2018

BO N°13 : du 21.01.2018

Membres Présents, MM.

- **BOUAMRIA, Président**
- **ROTAME, Secrétaire**

Ordre du jour

- **Audiences**
- **Examen du courrier**
- **Exploitation des feuilles de matchs**
- **Désignations**

Audiences

Audience arbitre

- ◆ **RAS**

Examen du courrier

- ◆ ■ **Exploitation des feuilles de matchs journée du 05 et 06/01/2017.**

Exploitations Des Feuilles De Match :

DESIGNATIONS

La commission à procédé à la désignation des arbitres à officier les rencontres division honneur catégories seniors et jeunes G A et G B pour les journées du 09 ET 12 ET 13/01/2018

LE PRESIDENT : BOUAMRIA

LE SECRETAIRE : ROTANE